

Appel à projet « Vie Étudiante » : Ensemble, proposons des actions innovantes en faveur de la réussite et du bien-être des étudiants des campus !

Une action portée conjointement par le Conseil départemental de la Mayenne et Laval agglomération.

La **vie étudiante** est une composante essentielle dans le parcours des étudiants et qui va au-delà des exigences pédagogiques propres à chaque formation. Elle englobe des moments de partage, d'échanges, de convivialité, de solidarité, et de bien-être, qui permettent aux étudiants de s'épanouir pleinement, de développer des compétences sociales et d'enrichir leur parcours académique.

Dans cette optique, les collectivités du territoire (Conseil départemental de la Mayenne et Laval agglomération) viennent en appui de ces initiatives et ont lancer un **appel à projets en faveur de la « Vie Étudiante »**. Celui a pour vocation d'encourager les initiatives innovantes et solidaires en faveur du public étudiant. Cet appel est une invitation à tous ceux qui souhaitent participer à la création d'un environnement dynamique, créatif et inclusif à destination des jeunes talents du territoire.

Qu'est-ce que l'appel à projet « Vie Étudiante » ?

L'appel à projet "Vie Étudiante" vise à soutenir les initiatives qui contribuent à améliorer la qualité de vie des étudiants, que ce soit sur le plan social, culturel, sportif, ou bien-être. Qu'il s'agisse de projets visant à faciliter l'intégration des étudiants internationaux, d'activités culturelles ou de loisirs, de dispositifs d'aide à la santé mentale, ou encore d'innovations pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, cet appel à projet est l'occasion de concrétiser vos idées pour transformer le quotidien des étudiants.

Pourquoi répondre à cet appel à projet ?

Répondre à cet appel à projet, c'est participer activement à l'amélioration de la vie étudiante sur les campus mayennais. Pour être éligible, votre projet devra s'inscrire dans une des thématiques suivantes. Si votre initiative répond à plusieurs de ces objectifs et/ou que votre projet intègre une démarche partenariale, celui-ci augmente ses chances d'être retenu par le jury départemental :

- **La vie de campus et son image** (la culture, les loisirs, les sports, le sentiment d'appartenance et d'identité au campus, promotion des formations auprès du jeune public) ;

- **La solidarité envers les étudiants en formation sur le territoire commun** (actions d'épiceries sociales, AMAP) ;
- **La santé, bien-être, le handicap** ; (actions de coaching, de relaxation, du sport adapté, à destination des étudiants) ;
- **Le soutien à l'insertion professionnelle des étudiants** (réseaux d'alumnis, forums des entreprises...).

A l'inverse, certaines actions ne sont pas éligibles pour cet appel à projet, comme :

- les projets de mobilité internationale, les voyages de fin d'étude ;
- les projets proposés dans le cadre de la formation pour l'obtention d'un diplôme, de la maquette de formation universitaire... ;
- les week-ends d'intégration, les galas de fin d'année, les voyages d'agrément... ;
- le financement d'activités propres aux bureaux des étudiants (photocopies, annales...) ;
- la création ou le fonctionnement d'une association.
- les demandes de partenariats réguliers
- les bénéficiaires qui ne sont pas des étudiants sur le territoire de Laval agglomération
Cependant, les demandes hors Laval agglomération seront étudiées par les seuls services du Département, en écrivant à enseignement@lamayenne.fr

Les dépenses inéligibles :

- les dépenses RH ;
- les dépenses d'investissement (l'achat de petit matériel est accepté, sur factures).

Qui peut répondre à cet appel à projet ?

Tous les **acteurs de la vie étudiante** peuvent participer : associations étudiantes, mais également toute structure qui aurait un projet en faveur des étudiants. Si vous avez une idée ou une initiative qui peut améliorer la vie des étudiants et qui répond aux critères d'éligibilité précédemment décrits, n'attendez pas !

Comment soumettre votre projet ?

La procédure de soumission est simple et accessible à tous.

1. **Préparer votre projet** ;
2. **Télécharger le formulaire de soumission** sur notre site internet (une téléprocédure sera prochainement proposée) ;
3. **Soumettre votre dossier** ;
4. **Attendre la réponse** : Après étude, les projets seront notifiés.

Conclusion

L'appel à projet "Vie Étudiante" est une belle occasion de mettre en lumière des initiatives originales, innovantes et qui répondent aux besoins des étudiants. C'est une invitation à façonner un environnement plus riche, plus solidaire et plus inclusif, en mettant les étudiants du territoire au cœur des préoccupations.

Nous avons hâte de découvrir vos projets et de vous accompagner dans cette aventure.

Pour plus d'informations, consultez notre site web ou contactez-nous directement à l'adresse suivante : guillaume.tansini@lamayenne.fr & maud.freard@laval-agglo.fr